

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 4 AOÛT 2014 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Caroline Rioux, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Il demande un moment de silence pour les décès de Mme Marjolaine Hébert, Mme Fernande Bolduc et Mme Florette Bastien Couturier.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2014-08-269

**Il est proposé par Nathalie Lemaire
appuyé par Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2014;
- 3. Pétitions**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Résolution de Bolton-Est confirmant son accord conditionnel au projet de Centre de compostage de Potton;
 - 4.2 Lettre de la ministre Lisa Raitt au sujet de la sécurité ferroviaire;
 - 4.3 Renouvellement du statut de zone touristique de la municipalité d’Eastman;
 - 4.4 Retour de correspondance-Bolton-Est-entente incendie;
 - 4.5 Avis de conformité de la MRC du règlement 2014-07;
 - 4.6 Avis de conformité de la MRC du règlement 2014-09;
 - 4.7 Avis de conformité de la MRC du règlement 2014-10;
 - 4.8 Règlement numéro 12-14 de la MRC de Memphrémagog;
 - 4.9 Demande de remboursement de Mme Fulgini concernant le chemin du Parc;
 - 4.10 Lettre conjointe de résidents concernant le règlement de nuisances et les activités du Cabaret Eastman;
 - 4.11 Demande de modification du règlement uniformisé de la MRC Memphrémagog de modification du règlement portant sur les nuisances;
 - 4.12 Demande auprès de la Sûreté du Québec en regard de l’application du règlement 2014-14;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adhésion au plan de commandite du Cabaret Eastman dans le cadre du Festival « Eastman en Blues »;
 - 5.2 Régularisation des titres de propriété du lot 2 456 670;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2014;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2014;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de juillet 2014;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Inscription de la municipalité au Défi 5/30 pour 2015;
- 7.2 Mandat à Marie-Claude Dubeau dans le cadre des Journées de la culture;
- 7.3 Mandat à Cha-Cha Communications pour la conception d'une signature pour Eastman en couleur;
- 7.4 Appui à la demande de subvention de Action-Memphré-Ouest (AMO) dans le cadre du programme de développement régional et forestier (PDRF);
- 7.5 Appui à la demande de subvention de Action-Memphré-Ouest (AMO) dans le cadre du programme de la Coalition nationale des sentiers;
- 7.6 Collaboration financière aux Jeux du Québec Estrie;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Achat d'une tablette pour le service incendie – prévention;
- 8.3 Achats complémentaires pour le service incendie;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 15 juillet 2014;
- 9.2 Mandat pour les travaux de fossés sur la rue des Jacinthes;
- 9.3 Demande auprès du Ministère des transports du Québec (MTQ) pour l'installation d'un égout pluvial;
- 9.4 Installation de panneaux d'interdiction de stationnement sur le chemin du Lac-d'Argent;
- 9.5 Autorisation et signature d'une entente intermunicipale concernant les chemins Quatre-Goyette, Lecours et rang du Rocher;
- 9.6 Modification de la résolution 2001-06-026 concernant les lieux d'affichage des avis publics municipaux;
- 9.7 Mandat additionnel à Pavage Maska pour le chemin Bellevue;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mai 2014;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mai 2014;
- 10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 24 juillet 2014;
- 10.4 Mandat pour contrôle qualitatif des matériaux – Reconstruction du barrage du Lac Orford;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 17 juin 2014;

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande de Mme Nathalie Brosseau pour implanter un garage de 24 x 30 pi au 162 rue des Érables, lot 4 380 512; une deuxième demande de Mme Brosseau pour agrandir sa résidence de 12 x 18 pi;
- 13.2 Demande de M. Daniel Desroches pour la rénovation et le revêtement du toit et des murs au 169-8 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 420;
- 13.3 Demande de M. Stéphane Gendron pour installer deux enseignes sur la nouvelle pharmacie au 21 rue Lapointe, lot 4 380 205;
- 13.4 Demande de M. Richard Alloiteau pour ajouter deux fenêtres sur le bâtiment situé au 343 rue Principale, lot 4 380 155;

14. Rapport sur l'émission des permis

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2014;

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-18 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;

16. Règlements

16.1 Adoption du règlement 2014-16 amendant le règlement de zonage 2012-08;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2014;

RÉSOLUTION 2014-08-270

**Il est proposé par Michel Fréchette
appuyé par Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Résolution de Bolton-Est confirmant son accord conditionnel au projet de Centre de compostage de Potton;

Le conseil prend acte.

4.2 Lettre de la ministre Lisa Raitt au sujet de la sécurité ferroviaire;

Le conseil prend acte.

4.3 Renouvellement du statut de zone touristique de la municipalité d'Eastman;

Le conseil prend acte.

4.4 Retour de correspondance-Bolton-Est-entente incendie;

Le conseil prend acte.

4.5 Avis de conformité de la MRC du règlement 2014-07;

Le conseil prend acte.

4.6 Avis de conformité de la MRC du règlement 2014-09;

Le conseil prend acte.

4.7 Avis de conformité de la MRC du règlement 2014-10;

Le conseil prend acte.

4.8 Règlement numéro 12-14 de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.9 Demande de remboursement de Mme Fulgini concernant le chemin du Parc;

Le conseil ne donnera pas suite à cette demande.

4.10 Lettre conjointe de résidents concernant le règlement de nuisances et les activités du Cabaret Eastman;

Le conseil prend acte.

4.11 Demande de modification du règlement uniformisé de la MRC Memphrémagog de modification du règlement portant sur les nuisances;

RÉSOLUTION 2014-08-271

ATTENDU QUE le règlement 2014-14 de la municipalité d'Eastman est un règlement uniformisé de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QU'il apparaît difficile l'application de ce règlement dans la zone commerciale d'Eastman, notamment en regard des dispositions des articles 4 et 8;

ATTENDU QUE le règlement ne peut être amendé sans concertation de l'ensemble des municipalités de la MRC;

**Il est proposé par Nathalie Lemaire
appuyé par Patrick McDonald**

QUE le conseil demande à la MRC Memphrémagog d'entreprendre le processus d'amendement du règlement uniformisé sur les nuisances afin d'ajuster certaines dispositions du règlement en zone commerciale, tout en respectant le droit des parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.12 Demande auprès de la Sûreté du Québec en regard de l'application du règlement 2014-14;

RÉSOLUTION 2014-08-272

ATTENDU QUE le règlement 2014-14 est un règlement uniformisé de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE le règlement ne peut être amendé sans concertation de l'ensemble des municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE l'application du règlement uniformisé est sous la responsabilité de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'il apparaît difficile l'application de ce règlement dans la zone commerciale d'Eastman, notamment en regard des dispositions de l'article 4 et 8;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a saisi la MRC Memphrémagog d'une demande de modification de ces articles afin d'ajuster aux usages de la zone commerciale;

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil adresse une demande auprès du lieutenant du poste de la Sûreté du Québec de la MRC Memphrémagog afin de surseoir à l'application du règlement dans la zone commerciale de la municipalité d'Eastman jusqu'à l'adoption de l'amendement au règlement uniformisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Adhésion au plan de commandite du Cabaret Eastman dans le cadre du Festival *Eastman en Blues*;

RÉSOLUTION 2014-08-273

**Il est proposé par Michel Fréchette
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil confirme sa participation au plan de commandite du Cabaret Eastman dans le cadre du Festival *Eastman en Blues* en achetant le forfait « Présentateur d'un soir » pour un montant de 1 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Régularisation des titres de propriété du lot 2 456 670;

RÉSOLUTION 2014-08-274

ATTENDU la résolution 2012-02-41;

ATTENDU QUE pour mettre en œuvre la résolution 2012-02-41, il est nécessaire de régulariser le titre du lot 2 456 670, propriété de M. Kenneth Fisher;

ATTENDU la résolution 2013-08-217 par laquelle ce conseil mandatait la firme d'avocats Monty Coulombe pour régulariser les titres de propriété du lot 2 456 670;

ATTENDU QU'après recherche et étude de Me Mélanie Pelletier, avocate de Monty Coulombe au dossier, le propriétaire du lot 2 456 670, M. Kenneth Fisher est introuvable tel qu'il appert du résumé de recherche;

ATTENDU QUE selon l'article 937 du *Code civil du Québec* et selon les dispositions de la *Loi sur les biens non réclamés*, les biens situés au Québec dont le propriétaire est introuvable sont dévolus et administrés provisoirement par le ministre du Revenu du Québec ;

ATTENDU QUE l'acquisition du lot 2 456 670 doit être faite auprès du ministre du Revenu du Québec;

Il est proposé par Philippe-Denis Richard

appuyé par Patrick McDonald

QUE ce conseil offre au ministre du Revenu ès qualités d'acquérir l'immeuble désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, comme étant le lot 2 456 670 aux conditions inscrites à la correspondance de Madame Lola Thiffault, conseillère aux biens spéciaux à la Direction principale des biens non réclamés du ministère du Revenu du Québec;

QUE la municipalité s'engage à assumer tous les honoraires et frais relatifs à la transaction, tels que les frais d'ouverture de dossier, de réception et d'analyse, de cession, de publication, de notaire, de l'évaluateur agréé, etc;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à cette cession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2014;

RÉSOLUTION 2014-08-275

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 juillet 2014 au montant de 144 810.52 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2014;

RÉSOLUTION 2014-08-276

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le Conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 juillet 2014 et ce, pour un montant de 42 100.86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de juillet 2014;

RÉSOLUTION 2014-08-277

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le Conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 juillet 2014, et ce, pour un montant de 79 204.61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Inscription de la municipalité au Défi 5/30 pour 2015;

RÉSOLUTION 2014-08-278

ATTENDU QUE l'inscription de la municipalité au Défi 5/30 favorise l'implantation de saines habitudes de vie;

**Il est proposé par Nathalie Lemaire
appuyé par Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise la coordonnatrice aux loisirs d'inscrire la municipalité au Défi 5/30 pour 2015 et d'en faire la promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Mandat à Marie-Claude Dubeau dans le cadre des Journées de la culture;

RÉSOLUTION 2014-08-279

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise un montant de 450 \$ pour un spectacle au *Parc du temps qui passe* dans le cadre des Journées de la culture organisé par le Comité Arts et Culture de la municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Mandat à Cha-Cha Communications pour la conception d'une signature pour *Eastman en couleur*;

RÉSOLUTION 2014-08-280

**Il est proposé par Maurice Séguin
appuyé par Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise un montant de 1 749 \$ plus les taxes applicable, à Cha-Cha Communications pour la conception d'une signature pour *Eastman en couleur* incluant la création et l'impression d'un dépliant et de trois (3) oriflammes;

QUE le conseil autorise un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables, pour quatre (4) panneaux d'affichage de l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Appui à la demande de subvention de Action-Memphré-Ouest (AMO) dans le cadre du programme de développement régional et forestier (PDRF);

RÉSOLUTION 2014-08-281

ATTENDU QUE la demande de subvention adressée au PDRF par AMO concerne la municipalité d'Eastman;

ATTENDU QUE l'objet de la demande rencontre les objectifs de développement du Parc Missisquoi;

Il est proposé par Michel Fréchette

appuyé par Nathalie Lemaire

QUE le Conseil appuie la demande de subvention adressée au PDRF par AMO et confirme son engagement financier de 5 000.00\$, tel que présenté à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Appui à la demande de subvention de Action-Memphré-Ouest (AMO) dans le cadre du programme de la Coalition nationale des sentiers;

RÉSOLUTION 2014-08-282

ATTENDU QUE la demande de subvention adressée au programme de la Coalition nationale des sentiers concerne la municipalité d'Eastman;

ATTENDU QUE l'objet de la demande rencontre les objectifs de développement du Parc Missisquoi;

**Il est proposé par Michel Fréchette
appuyé par Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil appuie la demande de subvention adressée à la Coalition nationale des sentiers par AMO et confirme son engagement financier de 5 000.00\$, tel que présenté à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Collaboration financière aux Jeux du Québec Estrie;

RÉSOLUTION 2014-08-283

ATTENDU QU' une (1) jeune athlète de la municipalité d'Eastman participera à la finale provinciale, été 2014, à Longueuil;

ATTENDU QUE les Jeux du Québec Estrie sollicite une collaboration financière;

**Il est proposé par Maurice Séguin
appuyé par Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité d'Eastman accorde une collaboration financière de 50\$ à Les Jeux du Québec Estrie à titre de collaboration financière pour la 49^{ième} finale des Jeux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Achat d'une tablette pour le service incendie - prévention;

RÉSOLUTION 2014-08-284

**Il est proposé par Michel Fréchette
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise l'achat d'une tablette pour le service incendie – prévention et un boîtier protecteur, au coût de 1714\$, plus les taxes applicables, auprès de *Néosynergix*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Achats complémentaires pour le service incendie;

RÉSOLUTION 2014-08-285

**Il est proposé par Maurice Séguin
appuyé par Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise l'achat du module d'interface entre le serveur et la nouvelle tablette pour le service incendie auprès de PG Solutions, l'activation et la formation, au coût de 845\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 15 juillet 2014;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 15 juillet 2014.

9.2 Mandat pour les travaux de fossés sur la rue des Jacinthes;

RÉSOLUTION 2014-08-286

ATTENDU la nécessité de faire des travaux sur la rue des Jacinthes;

ATTENDU QUE les travaux ont été soumis à un appel d'offres auprès de trois entrepreneurs;

ATTENDU QUE Normand Jeanson excavation inc. s'avère le plus bas soumissionnaire.

**Il est proposé par Patrick McDonald
appuyé par Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil mandate Normand Jeanson excavation inc. à faire les travaux de fossés de la rue des Jacinthes selon l'appel d'offres pour un montant de 14 230 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Demande auprès du Ministère des transports du Québec (MTQ) pour l'installation d'un égout pluvial;

RÉSOLUTION 2014-08-287

ATTENDU QUE l'égouttement d'eau de la rue Principale, devant la rue des Pins, ne se fait pas de façon adéquate et que l'accumulation d'eau cause un risque pour les usagers de la route;

**Il est proposé par Patrick McDonald
appuyé par Michel Fréchette**

QUE le conseil demande au MTQ d'installer un égout pluvial à l'intersection de la rue des Pins et Principale à Eastman, près du bureau de poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Installation de panneaux d'interdiction de stationnement sur le chemin du Lac-d'Argent;

RÉSOLUTION 2014-08-288

ATTENDU l'étroitesse du chemin du Lac-d'Argent;

ATTENDU le corridor récréatif sur le côté Est du chemin du Lac-d'Argent;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers du chemin du Lac-d'Argent est compromise lorsque des véhicules stationnent sur ses accotements limités;

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise l'installation de panneaux d'interdiction de stationner de chaque côté du chemin du Lac-d'Argent et ce, à partir de la route 112 jusqu'au chemin des Diligences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Autorisation et signature d'une entente intermunicipale concernant les chemins Quatre-Goyette, Lecours et rang du Rocher;

RÉSOLUTION 2014-08-289

**Il est proposé par Patrick McDonald
appuyé par Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise la signature de l'entente intermunicipale jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la Municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Modification de la résolution 2001-06-026 concernant les lieux d'affichage des avis publics municipaux;

RÉSOLUTION 2014-08-290

ATTENDU la demande de l'Association des propriétaires du Domaine des Étoiles afin d'installer un babillard municipal dans leur secteur;

ATTENDU QUE le Conseil considère que le nombre de babillard est suffisant sur le territoire, mais qu'il y aurait lieu de revoir 1 des 6 lieux afin d'accueillir les résidents du Domaine des Étoiles et du Domaine Monbel;

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Nathalie Lemaire**

QUE le Conseil modifie la résolution 2001-06-026 afin de remplacer le lieu du babillard de l'intersection des chemins du Cèdre et des Normand à l'intersection des chemin George-Bonnallie et des Normand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Mandat additionnel à Pavage Maska pour le chemin Bellevue;

RÉSOLUTION 2014-08-291

ATTENDU la nécessité de finir les travaux d'asphaltage du chemin Bellevue;

ATTENDU QUE Pavage Maska a confirmé le maintien de son prix soumis lors de sa soumission pour d'autres travaux dans la municipalité;

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par Maurice Séguin**

QUE le Conseil octroie à Pavage Maska le mandat de pavage de la couche d'usure du chemin Bellevue pour un montant approximatif de 16 800\$ plus les taxes applicables pour l'enrobé bitumineux posé à chaud et les accotements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mai 2014;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mai 2014;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport verbal du comité consultatif en environnement de la rencontre du 24 juillet 2014

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 24 juillet 2014.

10.4 Mandat pour contrôle qualitatif des matériaux – reconstruction du barrage du Lac Orford;

RÉSOLUTION 2014-08-292

ATTENDU QU'il est de mise, dans un projet d'infrastructures, de s'assurer de la qualité des matériaux pendant la construction;

ATTENDU la proposition de SMⁱ, datée du 11 juillet 2013, en regard du contrôle qualitatif des matériaux pour la reconstruction du barrage du Lac Orford;

ATTENDU QUE la proposition initiale a été analysée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et revue à la baisse pour en arriver à la proposition du 11 juillet;

**Il est proposé par Maurice Séguin
appuyé par Nathalie Lemaire**

QUE le conseil mandate les Consultants SMⁱ pour le contrôle des matériaux, et ce, selon la description de la proposition d'honoraires datée du 11 juillet 2014, pour un montant ne dépassant pas 8 100 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 17 juin 2014;

Le Conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

- 13.1 Demande de Mme Nathalie Brosseau pour implanter un garage de 24 x 30 pi au 162 rue des Érables, lot 4 380 512; une deuxième demande de Mme Brosseau pour agrandir sa résidence de 12 x 18 pi;**
- 13.2 Demande de M. Daniel Desroches pour la rénovation et le revêtement du toit et des murs au 169-8 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 420;**
- 13.3 Demande de M. Stéphane Gendron pour installer deux enseignes sur la nouvelle pharmacie au 21 rue Lapointe, lot 4 380 205;**
- 13.4 Demande de M. Richard Alloiteau pour ajouter deux fenêtres sur le bâtiment situé au 343 rue Principale, lot 4 380 155;**

RÉSOLUTION 2013-8-240-293

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 juillet 2014 (rés. 2014-28);

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Maurice Séguin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2014;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-18 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 2012-08;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-18 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage.

Ce règlement aura pour objet d'amender le règlement de zonage afin de modifier l'ensemble des usages autorisés dans les zones V-17, V-18 et RUR-8, à l'exception des usages habitations unifamiliales isolées et habitations bifamiliales isolées qui ne sont pas modifiées.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2014-16 amendant le règlement de zonage 2012-08;

RÉSOLUTION 2014-08-294

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le règlement 2014-16 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Philippe-Denis Richard souligne l'ouverture des Correspondances d'Eastman, du 8 au 10 août 2014.

18. PÉRIODE DE QUESTION

M. Guy Dionne informe les membres du conseil de la nécessité de tailler les arbustes au coin de la route 112 et du chemin du Lac d'argent.

M. Michel Loïselle demande des précisions sur la régularisation du titre du lot 2 456 670. Il demande aussi le nom de la jeune athlète qui ira aux Jeux du Québec.

M. Daniel Bourbonnais exprime ses doléances quant à la façon dont la municipalité gère l'application du règlement sur le contrôle de l'érosion.

M. Pierre Boutin indique à la municipalité qu'il serait souhaitable de mettre en place le WiFi au Bureau d'accueil touristique.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2014-08-295

**Il est proposé par Nathalie Lemaire
appuyé par Michel Fréchette**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Yvon Laramée,
Maire**

**Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**